

Le mot du Maire

Ce 4^{ème} numéro d'**Informations Municipales** me permet de faire le point sur les faits marquants de la vie de notre commune en 2006.

La **présence postale** qui défraye l'actualité de manière récurrente a failli être remise en cause cette année. C'est grâce à votre mobilisation et à la pugnacité de votre Conseil Municipal qu'elle a été préservée.

L'école, fierté de notre commune voit ses effectifs préservés et sait d'ailleurs qu'elle peut sereinement compter sur leur accroissement avec l'arrivée de nouvelles familles. C'est pourquoi nous avons décidé de lancer un important chantier de rénovation de l'école maternelle dont le budget vous est présenté.

Ces quelques pages sont aussi l'occasion de vous livrer **les brèves** de la vie locale et celles de la communauté de communes et de remettre à chacun d'entre vous le **plan du territoire communal** qui je l'espère vous donnera envie de découvrir des villages peut-être inconnus au cours de vos prochaines balades hivernales ou printanières.

Vous trouverez également en page centrale la synthèse que j'ai réalisée à votre attention sur **l'assainissement et la problématique de la gestion de l'eau**. Cet article a pour seul but de mettre en lumière que la gestion revêt une dimension sociale, économique et également patrimoniale. Bien gérer ce patrimoine doit être une préoccupation partagée par tous les usagers.

Enfin, à quelques jours de la nouvelle année, au nom du Conseil municipal et du personnel communal, je tiens à vous assurer de notre dévouement et vous prie d'accepter nos meilleurs vœux de bonne année et de bonne santé.

Votre prochain bulletin d'informations qui paraîtra au printemps donnera la parole aux associations et vous présentera les orientations budgétaires 2007. Nous restons, l'équipe municipale et moi-même, à votre disposition pour toute autre précision ou information complémentaires.

Bien cordialement
Jean-Pierre BOUGEROLLE

La Poste



Par ma lettre du 28/09/2006, je vous avais fait part des difficultés que nous rencontrons avec les dirigeants de La Poste pour maintenir la présence postale dans notre commune, sous la forme actuelle.

Le mardi 3 octobre, à l'occasion de la réunion publique qui a réuni une centaine d'habitants, vous avez affirmé votre opposition à la fermeture du bureau et à son remplacement par une agence postale communale ou un relais poste.

Il a été également décidé de faire circuler une pétition qui a recueilli plus de 600 signatures et qui unanimement a confirmé l'opposition au projet des dirigeants de La Poste.

Le Conseil Municipal a délibéré le 13 octobre dans ce sens :

- refus de remplacer le bureau annexe par une agence postale communale ou un relais poste
- demande du maintien du bureau de poste dans sa forme actuelle, **avec ouverture le matin : 6 jours sur 7**

La presse a largement développé notre point de vue (RMB – La Montagne – La Semaine de l'Allier)

Le 15 octobre, Mme la Directrice des ventes de La Poste me proposait le maintien du bureau de Larequille avec une adaptation des horaires d'ouverture au trafic existant, soit 11 h hebdomadaire pour 1 h d'activité moyenne par jour.

La rencontre qui a suivi, avec le Receveur de Nérès-les-Bains, n'a pas permis d'aboutir à un projet d'organisation, ce dernier prévoyant la fermeture du bureau le samedi matin.

Le 20 octobre nous avons été reçus à la Préfecture de l'Allier par M. BERTHAULT – Directeur Départemental de La Poste et M. CADORET – Président de la Commission Départementale de la présence postale territoriale de l'Allier, en présence de M. BEDIER – Secrétaire Général de la Préfecture. Nous avons développé nos arguments, confirmé notre refus et obtenu que La Poste engage davantage de concertation avec les élus et apporte des informations plus fiables sur l'activité du bureau. La Direction s'est engagée à nous rencontrer avant fin novembre de cette année pour réexaminer la situation. Le lundi 27 novembre, nous avons reçu les dirigeants de La Poste en Mairie de Chamblet. Cette rencontre a permis à chaque partie de rappeler ses positions.

Des négociations difficiles, ont permis d'obtenir la proposition d'ouverture du bureau 5 jours sur 7, soit :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 11 h 30
samedi de 10 h 30 à 12 h 00.

Le bureau serait donc fermé le mercredi, journée à faible trafic.

Si, après avoir recueilli l'avis des usagers, en particulier de leurs représentants, cette proposition apparaît acceptable, nous confirmerons l'accord de la commune.

Contrairement à mes souhaits, le Directeur de La Poste a refusé de s'engager sur ces aménagements dans la durée. et propose de dresser un bilan sur l'activité des bureaux à l'issue d'une période de un an. Il apparaît plus que jamais que l'avenir du bureau de poste dépend aussi de nous.

Jean Pierre Bougerolle

La vie des écoles

Cette année, 74 enfants sont inscrits à l'école communale, répartis sur quatre classes selon leur âge.

L'école maternelle accueille 7 enfants en petite section, 5 en moyenne section, 13 en grande section, aux bons soins de Melle Ciprès et de Melle Pierson.

A l'école primaire, 9 élèves sont inscrits au cours préparatoire chez Melle Le Blanc. La classe élémentaire, sous la responsabilité de Melle Moteau compte 23 élèves. Quant au cours moyen, avec 17 élèves, il est assuré par Melle Richard également Directrice de l'école.

Les fournitures scolaires des enfants fréquentant notre école restent à la charge de la Commune pour un montant de 45 euro par élève.

Cette année, un certain nombre d'activités ont été reconduites :



- Des cours d'anglais sont dispensés (par un intervenant extérieur) aux élèves du cours élémentaire et du cours moyen, à raison de 45 minutes hebdomadaires.
- Toutes les classes de l'école primaire bénéficient d'une activité piscine à Nérès-les-Bains. (2 trimestres pour le CP et le CE, 1 trimestre pour le CM)
- Une initiation au rugby a démarré cette année avec l'aide d'un moniteur pour les élèves du cours élémentaire et du cours moyen. Un tournoi sera organisé en fin d'année scolaire.
- La bibliothèque centrale de prêt (Conseil Général) met à disposition des élèves et de leurs enseignants des ouvrages renouvelés régulièrement.
- Une sortie au théâtre de Nérès-les-Bains a été organisée au premier trimestre et fut l'occasion pour nos jeunes élèves d'apprécier une opérette.

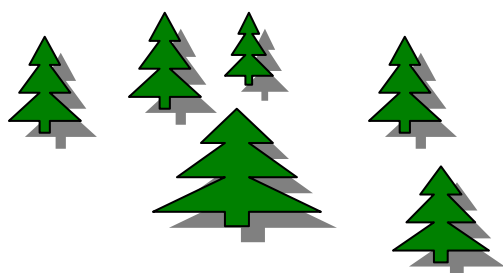


@ Internet à l'école

Les trois classes de l'école primaire ont récemment été équipées d'ordinateurs multimédia connectés à internet par haut débit pour un investissement total de 2 000 euros.

Marché de Noël

Un marché de Noël est organisé au profit de la coopérative scolaire de l'école le vendredi 22 décembre 2006 de 13h00 à 19h00 dans la cour et les locaux de l'école. Dans l'après-midi, le traditionnel goûter de Noël sera servi à tous les élèves de l'école en présence du Père Noël.



rénovation et extension de l'école maternelle

La rénovation de l'école maternelle et son extension sont aujourd'hui une réalité. Réflexions, esquisses, plans, permis de construire, toutes ces phases d'élaboration du projet ont aboutie en Octobre à la consultation des entreprises. Aujourd'hui les marchés sont signés et les ordres de services sont donnés aux entreprises. Jean Claude Désormières, l'architecte qui avait déjà travaillé sur le projet d'agrandissement de la Mairie s'est engagé à livrer les nouvelles installations pour la rentrée 2007.

Les entreprises retenues (montant en euro)

Maçonnerie – Entreprise Fernandes – Désertines	189 224
Charpente – Etienne Lazaro – Bizeneuille	7 953
Couverture – R Bouricat – Durdats-Larequille	33 422
Chauffage- sanitaire – étanchéité – Ent Duverger	24 150
Menuiserie – Verrerie du centre – Montluçon	77 958
Plâtrerie – Peinture- SOGEB MAZET – Montluçon	28 847
Carrelage – Ent PEREIRA – Montluçon	10 000
Electricité – BM Electricité – Commentry	16 005
Divers – Architecte et sécurité	12 441
Soit un total de	400 000

Le plan de financement (En euro)

Recettes d'investissement	400 000
dont	
Subvention de l'Etat	138 000
Subvention Conseil général	73 000
Emprunt	80 000
Autofinancement	109 000

Urbanisme

En 2006, la demande de permis de construire a été soutenue. Dans ce contexte, les opérations de lotissement se poursuivent :

➤ Le lotissement privé de Durdats (lotissement « Beaumont ») :

Il compte 6 maisons dont 5 édifiées et une en cours d'achèvement.

Le chemin communal qui dessert le lotissement a fait l'objet d'aménagements par la Commune consistant en construction de chaussée, collecte des eaux pluviales et éclairage public.

➤ Lotissement du stade (les Moulins II) :

Ce lotissement qui réserve 5 emplacements à l'accession à la propriété accueille déjà 2 nouvelles familles. Trois autres résidences principales sont en cours de construction.

Il compte également 14 pavillons HLM en cours de construction. Les travaux de maçonnerie seront achevés au printemps. Les premiers locataires devraient emménager l'automne.

➤ Lotissement « Révoux »

En conformité avec le plan d'aménagement du bourg, après l'achèvement de l'urbanisation du secteur Sud-Est du bourg (Les Moulins I, les Moulins II), le Conseil Municipal a décidé de poursuivre par l'aménagement du secteur Sud Ouest (Révoux, La Maison Neuve).

Cette opération a été confiée à l'OPAC de Commentry lié à la commune par une convention publique d'aménagement, qui prévoit les dispositions suivantes :

- la commune cède à l'OPAC les terrains
- l'OPAC réalise les travaux de viabilisation de la zone
- l'OPAC procède à la vente des terrains
- à la fin de l'opération, l'OPAC cède à la commune les équipements publics (voies et réseaux)

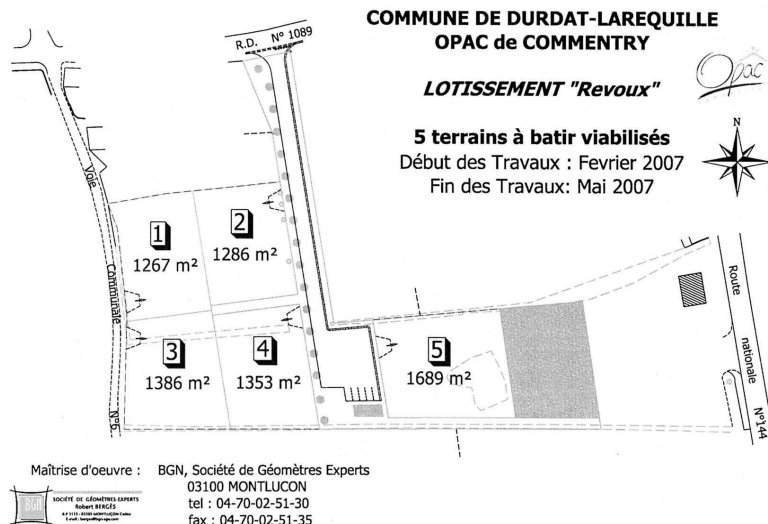
La commune supporte le déficit final : la différence entre le produit de la vente des lots et le coût de l'opération (coût des travaux, rémunération de l'OPAC).

La convention établit une participation prévisionnelle de la commune à 94 000 €. L'OPAC a confié la maîtrise d'œuvre au bureau d'étude « Société de géomètres-experts : BGN ». Cette opération engagée se déroulera suivant le planning suivant :

- Décembre 2006 : décision d'autorisation de lotir
- Janvier 2007 : consultation des entreprises
- Printemps 2007 : viabilisation du site
- Juin 2007 : mise en vente des lots (à ce jour ; des demandes de réservation sont déjà enregistrées)

Ce lotissement est composé de cinq lots d'une superficie comprise entre 1 200 et 1 700 m². Leur prix de vente n'est pas définitivement arrêté à ce jour, il pourrait être compris entre 20 000 et 25 000 euro.

Le dossier de lotissement peut être consulté à la mairie.



De l'assainissement.....

Les textes et règlements qui régissent les pratiques concernant l'assainissement sont nombreux et font suite à des textes fondateurs qui relèvent :

- de la directive européenne du 21 mai 1991 sur « les eaux résiduaires urbaines »
- du code de l'environnement
- du code de santé publique
- du code général des collectivités territoriales
- de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992

Ce sont des décrets, des arrêtés et des circulaires :

- textes relatifs aux autorisations et déclarations « loi sur l'eau »
- textes concernant l'assainissement collectif
- textes concernant l'assainissement non collectif (autonome)
- textes concernant l'épandage des boues
- dispositions générales :
 - . du code civil
 - . du code de l'urbanisme
 - . du code de la construction et de l'habitation

Les rôles sont répartis entre l'Etat et la Commune.

L'Etat assure l'encadrement et le contrôle du dispositif. Le Préfet, chargé d'assurer la police, est amené :

- à fixer les délimitations des agglomérations
- à fixer les objectifs de réduction des flux de substances polluantes
- à délivrer les autorisations ou les récépissés de déclaration pour les systèmes d'assainissement et d'épandage des boues
- assurer le contrôle et la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement

La commune est chargée :

- de créer un service public d'assainissement, avec comme rôle :
 - . le financement de l'assainissement collectif
 - . le contrôle de l'assainissement non collectif
- de mettre en place un zonage d'assainissement
- d'assurer la programmation de l'assainissement dans la commune
- de demander les autorisations ou de faire les déclarations
- d'assurer la surveillance du système d'assainissement collectif et du suivi des boues

La mise en place de cette politique d'assainissement sur le territoire de la commune engage la responsabilité de la commune et la responsabilité du Maire

- la responsabilité de la commune peut être engagée si les installations d'assainissement ne sont pas conformes à la réglementation en cas de déversement de polluants du fait du mauvais fonctionnement de la station par exemple
- la responsabilité du Maire peut être retenue puisqu'il lui appartient de veiller au bon fonctionnement des ouvrages en sa qualité d'autorité de police générale et de police des réseaux.

Pour répondre au plus près à la réglementation qui s'applique, le Conseil Municipal a engagé et réalisé un certain nombre d'actions.

1/ Le plan de zonage d'assainissement a été réalisé.

Le Conseil Municipal a confié sa préparation à un bureau d'étude. Il a approuvé le projet de zonage qui a ensuite été soumis à enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, et au vu du rapport du commissaire enquêteur, le projet a été arrêté et transmis au Préfet dans le cadre du contrôle de légalité.

Un plan de zonage délimite, sur le territoire de la commune, les différentes zones desservies soit par le réseau d'assainissement collectif, soit par des installations d'assainissement non collectif, et fixe les recommandations à prendre en compte pour les installations d'assainissement autonome, compte tenu de la nature des sols.

2/ Le service public d'assainissement

Il concerne l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif

21. Le service public d'assainissement collectif (SPAC)

Il existe dans la commune depuis la création d'un budget annexe pour l'assainissement qui retrace les dépenses et les recettes concernant l'assainissement collectif, que ce soit en investissement ou en fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement sont celles qui concernent l'entretien et le fonctionnement de la station d'épuration et du réseau de collecte. Les recettes sont celles qui proviennent de la redevance payée par les usagers raccordés ou raccordables au réseau. En investissement, les dépenses sont celles correspondant aux remboursements des emprunts et les travaux, lorsqu'ils sont prévus. Les recettes sont la contrepartie liée aux amortissements et pour les travaux, les subventions et les taxes de raccordement pour les usagers : elle est fixée à 1 500 €.

En effet, le SPAC est un service public à caractère industriel et commercial, ce qui implique que l'intégralité du coût doit être facturé à l'utilisateur. Cependant, à titre dérogatoire, les communes de

– 3000 habitants ont été autorisées à verser au budget annexe assainissement une subvention du budget général afin de ne pas trop augmenter le prix de l'eau, du fait du coût de la redevance.

A titre indicatif, pour le budget 2005, la redevance payée par les usagers (0,70 €/m³ d'eau consommée) couvre seulement 45 % des charges de fonctionnement du service.

22. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

La commune avait le choix entre deux options :

- soit créer un SPANC
- soit transférer la compétence à un syndicat

La deuxième option a été retenue. Depuis le 1^{er} janvier 2006, la commune a confié, comme le permet la loi, et comme l'on fait la plupart des communes, la compétence « assainissement non collectif » au syndicat d'eau de la région minière (syndicat de Doyet) qui, après modification de ses statuts est passé de syndicat à vocation unique (eau potable) à syndicat à vocation multiple (eau + assainissement).

Depuis cette date, le syndicat assure à la place de la commune le contrôle des assainissements non collectif :

- contrôle des installations nouvelles ou réhabilitées
- contrôle des installations existantes

Le contrôle des installations nouvelles ou réhabilitées

En cas de construction neuve ou en cas de réhabilitation, les installations d'assainissement individuelles doivent être contrôlées :

- contrôle du projet
- contrôle de la réalisation avant que les ouvrages mis en place soient recouverts

Le coût de l'opération est à la charge des usagers et le paiement s'effectue directement auprès du syndicat. Le coût actuel s'élève à 145 €.

Contrôle des installations existantes

Il est prévu deux contrôles :

▶ Un premier contrôle qui ne s'effectuera qu'une fois et qui portera sur l'installation d'assainissement, en particulier la conception de l'installation, sa conformité et le fonctionnement (qualité du traitement et des rejets).

Cette étude approfondie sur toutes les installations individuelles d'assainissement de la commune sera confiée par le syndicat à un bureau d'étude. Initialement prévue pour notre commune en 2006, elle interviendra en 2007. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 100 € par installation. Il sera subventionné à 30 % par le Conseil Général et à 50 % par l'Agence de l'Eau. Le solde 20 %, soit 20 € sera pris en charge par le syndicat et compensé intégralement par la commune. Il est prévu de contrôler 480 installations sur notre commune.

Les usagers qui utilisent des installations non conformes et qui surtout rejettent dans le milieu naturel des eaux polluées devront s'engager à mettre leur installation en conformité

▶ Un deuxième contrôle interviendra tous les quatre ou cinq ans, il portera uniquement sur le fonctionnement de l'installation. Ce contrôle sera effectué par le syndicat, et le coût sera à la charge des usagers.

3/ Surveillance du système d'assainissement collectif

Pour assurer cette mission, la commune a passé une convention avec le Conseil Général, qui dispose d'un service spécialisé, chargé d'assurer le contrôle des stations d'épuration des communes (le service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration : le SATESE).

Plusieurs fois par an, un agent effectue un contrôle sur le fonctionnement de la station d'épuration.

Les contrôles effectués conduisent à conclure :

- 1° que le traitement des effluents est satisfaisant
- 2° que la station a été surchargée compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitations raccordées
- 3° que certaines habitations ne sont pas ou sont mal raccordées.

A partir de ce constat, en accord avec les services de l'Etat au titre de la police des eaux (DDAF), avec le bureau départemental de la qualité des eaux (BDQE), du Conseil Général, il a été décidé d'engager des études sur le réseau d'assainissement collectif et sur la station d'épuration.

4/ Programmation de l'assainissement – Déclarations diverses

Suite au constat établi sur le fonctionnement de l'assainissement collectif, le Conseil Municipal a décidé d'engager une étude qui permettra de définir un programme de travaux concernant en particulier la station d'épuration.

L'étude portera sur plusieurs points :

- 1° Evaluation des flux d'eaux usées à traiter
- 2° Diagnostic sur le réseau d'assainissement actuel
 - examen du réseau
 - examen de la station
- 3° Synthèse et hiérarchisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement
- 4° Etude d'impact sur la station d'épuration
 - analyse du site d'implantation de la station
 - description du milieu récepteur des eaux usées traitées
 - dimensionnement de la nouvelle station d'épuration
 - site d'implantation et impact sur le milieu naturel

5° Elaboration du dossier de déclaration de rejet au titre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992

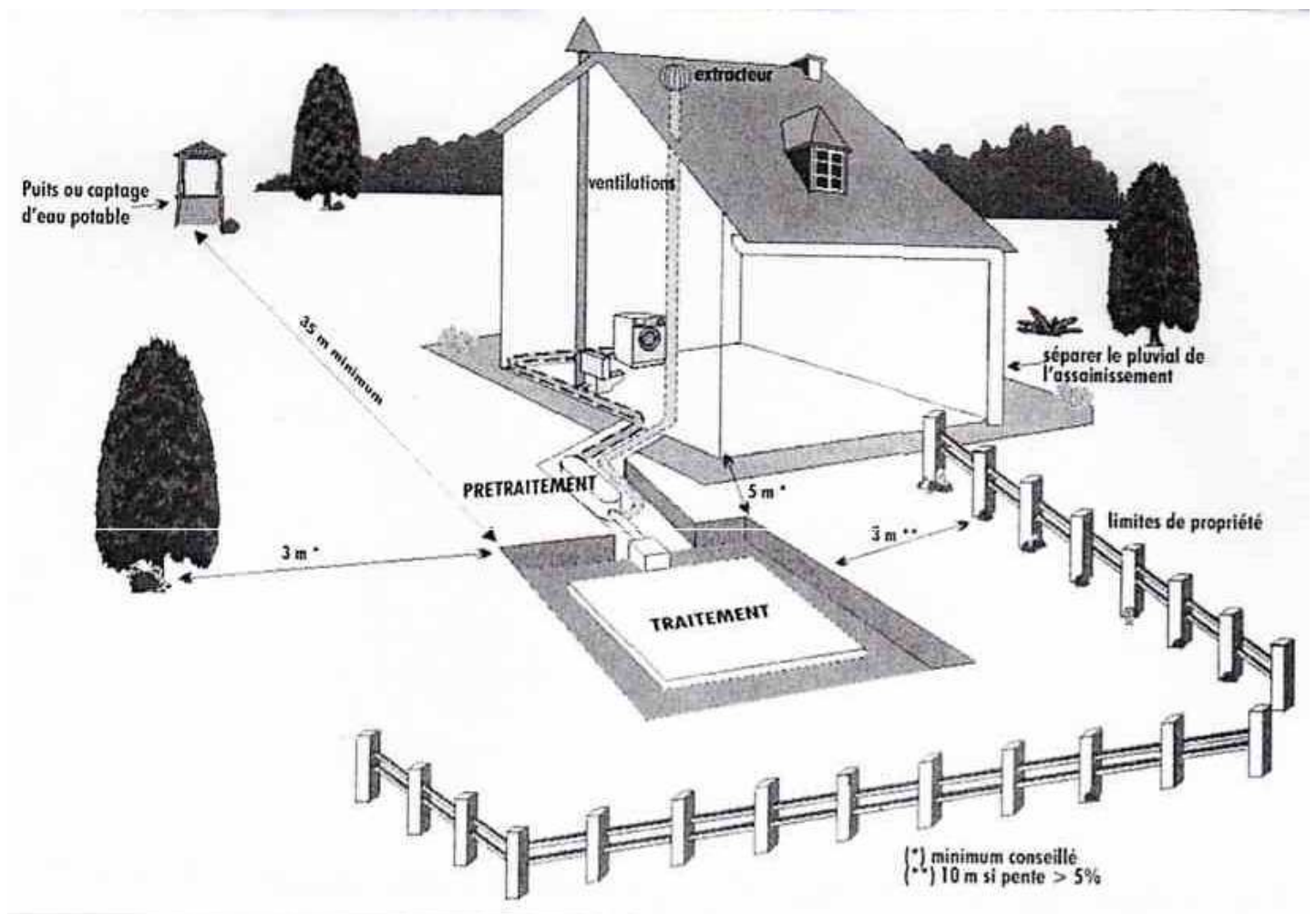
6° Incidence sur le prix de l'eau

La consultation des bureaux d'étude spécialisés a été engagée en septembre. Sept bureaux ont remis des propositions. La proposition du bureau « IMPACT CONSEIL » a été retenue. Le coût de l'étude s'élève à 22 053,40 € HT ; 26 375,87 € TTC. Les demandes de subvention ont été transmises au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. On peut espérer obtenir une subvention à hauteur de 80 % du prix HT (30 % du Conseil Général, 50 % de l'Agence de l'Eau). Le solde sera autofinancé par la commune. Les crédits sont déjà inscrits au budget assainissement 2006. Ces travaux d'étude s'échelonnent sur l'année 2007, ils commenceront au 1^{er} trimestre, dès que les subventions seront notifiées à la commune. A partir des conclusions de l'étude, les travaux seront programmés.

Dans notre commune, comme sur l'ensemble du territoire, la gestion de l'eau revêt une dimension sociale, économique et également patrimoniale. Bien gérer ce patrimoine doit être une préoccupation partagée par tous les usagers : collectivités, industriels, agriculteurs, mais aussi les particuliers. Dans le dispositif, à côté des mesures visant à inciter à des économies de consommation, le traitement des eaux usées est une composante essentielle, car il est indispensable de limiter les rejets polluants dans le milieu naturel.

Il est également important de rappeler que dans ce cadre, les recommandations des agences de l'eau ont évolué ces dernières années, en particulier elles visent à freiner la politique du « tout collectif » qui coûte cher et a l'inconvénient de concentrer les pollutions. Au contraire, il semble préférable, d'autant plus lorsque l'habitat n'est pas dense, de favoriser l'assainissement non collectif (individuel – autonome), qui traite la pollution au plus près et qui limite les rejets en rivière et disperse mieux les effluents traités.

Dans ce cadre, votre Conseil Municipal a décidé d'engager une politique volontariste. Le financement des études des travaux liés au traitement des eaux fera parti des priorités pour les années à venir.



Les brèves

.....de la Commune

Bienvenue à Elisabeth Lassalas

Mme LASSALAS occupe depuis le 1^{er} septembre, à temps partiel (0,8 équivalent temps plein), le poste de rédacteur créé en Conseil Municipal le 25 octobre 2005.

Elle a été recrutée par détachement alors qu'elle a exercé avant son arrivée comme secrétaire d'administration scolaire et universitaire dans différents services du Ministère de l'Agriculture (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Lycée Agricole de Montbrison, Lycée Agricole de St Gervais d'Auvergne, Lycée Agricole de Durdat Larequille).

Mariée, mère de trois enfants, Mme LASSALAS habite notre commune depuis septembre 2000, pour avoir suivi son mari en poste à Montluçon.

Cette décision de recruter un agent supplémentaire s'inscrit dans une logique qui prend en compte la charge de travail d'une commune de 1200 habitants en phase de développement. Les communes voisines de même importance, ou même moins peuplées, comptent depuis longtemps dans leurs effectifs 1,5 à 2 agents équivalent temps plein (Marcillat en Combraille, Malicorne, Chamblet, Doyet...)

Notre épicier devient aussi propriétaire

En 1985 à la cessation d'activité de la famille Gauguin, la Commune avait racheté l'épicerie en l'absence d'initiative privée et créé ainsi un multiple rural. Après la rénovation du magasin, l'exploitation de la surface de vente a été confiée à des commerçants privés successifs. Notre actuel épicier, El Hassan MOHAMD qui exploite le commerce avec succès depuis 1998, a souhaité racheter l'ensemble immobilier. La commune a accepté cette cession au prix de 50 000 €. La vente a eu lieu le 28 août 2006.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans la poursuite de son entreprise.

Deux nouveaux artisans s'installent à Durdat-Larequille

Eddy Valet carrossier

Carrossier à Quinssaines, Eddy Valet a souhaité installer son entreprise dans des locaux mieux adaptés à son activité. Pour ce faire, il a décidé de construire un atelier neuf et a choisi de revenir à Larequille où exercent ses parents. Il dispose aujourd'hui d'installations aux normes en vigueur dont deux cabines homologuées pour peinture à l'eau à destination d'une clientèle de particuliers et d'entreprises. Il assure également le nettoyage intérieur et extérieur des véhicules.

Laurent Murlon électricien

Originaire de la région montluçonnaise, Laurent 30 ans s'est établi à Durdat-Larequille en 2001 avec son épouse et ses deux enfants. C'est tout naturellement là qu'il a fixé le siège social de son entreprise d'électricité générale créée en mars 2006. Son activité consiste à tous travaux d'électricité en rénovation ou construction. Il souhaite pouvoir se spécialiser dans les automatismes c'est-à-dire dans la pose de portail, portes de garages et stores électriques ainsi que dans la pose d'alarmes et d'interphones.

Un tractopelle chasse l'autre

Notre premier tractopelle acheté en 1990 et accusant 10 000 heures de travail donnait de plus en plus de signes de faiblesse. Nous l'avons donc renouvelé en octobre après consultation de 5 constructeurs et concessionnaires. C'est finalement l'entreprise MATWORK à Clermont-Ferrand concessionnaire de la marque JCB qui a emporté le marché en nous proposant un tractopelle neuf de 100 chevaux pour un prix de 55 000 euros HT et une reprise de l'ancien pour 10 000 euros HT. La dépense nette de 45 000 euros anticipée depuis 3 ans a été autofinancée. A noter que le fait de conserver un outil de marque identique permet également de conserver les accessoires du précédent.

.....de la Communauté de Communes

Portage des repas à domicile

La Communauté de Communes propose un service de portage de repas destiné aux personnes de 60 ans et plus et aux personnes handicapées et accidentées sur présentation d'un certificat médical.

Les repas sont livrés froids et préparés sous couvert d'une diététicienne par la société SOGIREST. Ils sont composés parmi un large choix d'une entrée, un plat du jour, un fromage, un dessert, et un potage pour le dîner. Il est également possible de choisir un menu correspondant à un régime particulier : sans sel, sans sauce, diabétique. Les aliments peuvent également être prédécoupés. Tout cela concourt à proposer des repas équilibrés et variés, adaptés aux régimes alimentaires et ce, tous les jours de la semaine.

Le contrat avec la SOGIREST ayant été renouvelé, le prix du repas s'élève désormais à 6,40 € pour le bénéficiaire.

Pour tout renseignement sur le service et les inscriptions, s'adresser dans votre mairie ou au siège de la Communauté de Communes au 04. 70. 09. 70. 20.,.

Guide pratique des seniors

C'est dans le cadre du Conseil Social Local que le groupe technique « Habitat-Urbanisme » a travaillé sur la réédition du guide des services destiné aux personnes âgées, intitulé désormais « Guide Pratique des Seniors ».

Ce guide, actualisé et plus exhaustif, a pour but de permettre aux seniors de disposer de toutes les informations pratiques et concrètes les aidant à vivre pleinement leur âge au sein de la Communauté de Communes.

Vivre chez soi le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles, ou entrer à son rythme dans un établissement adapté à ses besoins est un droit naturel. C'est pourquoi, services de maintien à domicile, hébergements, professionnels de la santé ont été répertoriés pour aider les seniors à s'orienter selon leurs besoins.

Ce « Guide Pratique des Seniors » a pour vocation de les aider dans leur vie quotidienne.

A l'occasion de sa réédition, le guide – gratuit – a été envoyé nominativement à toutes les personnes de 65 ans et plus, habitant au sein du territoire communautaire. Il est également disponible en mairie de chaque commune, et au siège de la Communauté de Communes.

Sauvegarder et valoriser le patrimoine rural

Il s'agit de réaliser, pour le compte de la Communauté de Communes, un inventaire du patrimoine rural et de définir une politique d'actions de rénovation / restauration, de valorisation et de promotion.

Des aides financières seront recherchées pour soutenir les efforts des propriétaires.

Par patrimoine rural, on entend en priorité patrimoine vernaculaire : croix, oratoires, calvaires, fontaines, puits, ...

Un cabinet d'études réalisera cet inventaire. Les associations et les érudits locaux ont été conviés à y participer.

Les résultats sont attendus pour juin 2007.

Calendrier des manifestations

Dans un souci de se positionner en tant que soutien à l'information et à la communication du monde associatif, la Communauté de Communes a décidé de travailler sur la réalisation d'un calendrier des manifestations de l'ensemble des associations présentes au sein du territoire communautaire. Cette réflexion a été menée en partenariat avec le groupe technique « Animations/Loisirs » issu du Conseil Social Local.

La liste actualisée des associations ainsi que le calendrier des manifestations est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes depuis la rentrée 2006. Par ce support et grâce à un code d'accès personnel, les associations peuvent elles-mêmes mettre à jour et compléter les informations les concernant. Des affiches seront également réalisées tous les mois, comprenant les manifestations organisées durant cette période. Elles seront distribuées aux mairies et aux commerçants.

Mairie de DURDAT-LAREQUILLE

Route de Commentry 03310 Durdats-larequille

Tel : 04 70 51 07 11

Fax : 04 70 51 09 75

Mél : mairie-durdats-larequille@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert du mardi au samedi matin de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h30

LETTRE MUNICIPALE D'INFORMATION –

Directeur de la publication – Jean-Pierre Bougerolle

Conception graphique – Mairie de Durdats-larequille

Imprimé en France – Tirage 550 exemplaires – ISSN en cours